
Nouveaux investissements pour aider le personnel infirmier du Manitoba

Dans le cadre de son plan d'action sur les ressources humaines en santé, le gouvernement manitobain lance neuf projets pour recruter, retenir et soutenir le personnel infirmier.

Prime de fin de semaine : Une prime de 8 \$ de l'heure sera versée aux infirmières et infirmiers autorisés ainsi qu'au personnel infirmier auxiliaire autorisé qui travaille la fin de semaine. Cette prime est octroyée depuis le 18 novembre 2022, et déjà plus de 5,9 millions de dollars ont été versés au personnel admissible.

Mesure incitative pour le personnel infirmier occupant un poste équivalent temps plein : Une prime pouvant atteindre 10 000 dollars sera versée au personnel infirmier occupant un poste équivalent temps plein ou un poste permanent, avec des rotations et des quarts de jour, de nuit et de soir. Cette mesure est en vigueur depuis janvier 2023, et les indemnités seront versées au personnel admissible en janvier 2024. Cette mesure devrait bénéficier à près de 3 600 infirmières et infirmiers, ce qui représente un coût total d'environ 36 millions de dollars.

Remboursement du permis d'exercice : Un formulaire a été envoyé au personnel infirmier de la province pour qu'il présente une demande de remboursement des frais associés au permis d'exercice, qui s'élèvent entre 600 et 970 dollars. À ce jour, des dépenses totalisant plus de 1,1 million de dollars ont été remboursées. La valeur de cette mesure incitative pour l'exercice 2023-2024 est estimée à 8,4 millions de dollars.

Mesure incitative pour le personnel retraité : Le personnel infirmier admissible à la retraite au cours de la période ciblée (du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2023), mais qui fait le choix de demeurer sur le marché du travail recevra jusqu'à 10 000 dollars sur une période de deux ans. Cette mesure est en vigueur depuis décembre 2022. L'indemnité sera allouée aux employés admissibles en deux versements : le premier sera effectué six mois après leur entrée en poste. Plus de 700 infirmiers et infirmières sont admissibles à cette prime.

Mesure incitative pour le personnel qui retourne dans la profession : Le personnel infirmier retraité qui travaillait auparavant dans le réseau de santé publique et qui fait le choix d'y retourner recevra une prime pouvant aller jusqu'à 10 000 dollars s'il accepte un poste à temps plein d'une durée de deux ans d'un employeur du secteur public. Cette mesure est en vigueur depuis décembre 2022, et les infirmières et infirmiers admissibles recevront les premiers versements six mois après leur entrée en poste.

Programme de recommandation pour infirmières : Un infirmier ou infirmière qui appuie une candidature auprès d'un employeur du Manitoba pourrait recevoir une prime d'un montant de 1 000 dollars. Le gouvernement travaille à mettre la touche finale à ce programme et donnera plus de détails dans les semaines à venir.

Équipe flottante provinciale : Cette initiative découle des négociations de la dernière convention collective avec le Syndicat des infirmières du Manitoba et vise la création d'un bassin d'infirmières et d'infirmiers pour répondre à la pénurie dans la province. Ces infirmiers et infirmières recevront une prime pour chaque quart de travail effectué dans une région éloignée. Des postes sont actuellement affichés, et plusieurs candidatures ont été reçues.

Remboursement des frais de déplacement : La prime du personnel infirmier suppléant qui se déplace pour assumer des quarts dans des régions éloignées passera désormais à 10 dollars de l'heure. La demande pour ce personnel est forte et doit être comblée. Le gouvernement manitobain étudie également d'autres avenues pour aider le personnel infirmier dans les régions nordiques et éloignées qui vivent et travaillent dans leurs collectivités. D'autres détails suivront dès que possible.

Incitatif de bien-être : Des fonds supplémentaires seront versés dans les comptes de frais de santé du personnel infirmier pour garantir leur bien-être et leur santé. Le personnel à temps plein recevra 500 dollars et le personnel à temps partiel, 250 dollars. La valeur de cette mesure incitative pour l'exercice 2023-2024 est estimée à 6,9 millions de dollars. Le gouvernement procède actuellement au déploiement de ce programme auprès du personnel infirmier de la province. Déjà, plus de 6 400 infirmiers et infirmières travaillant à temps plein et plus de 2 300 infirmiers et infirmières travaillant à temps partiel ont reçu ces fonds.